



FSSSCT
de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
réunie le 4 juillet 2025
(suite de la séance du 27 juin 2025)
Résumé de séance par les représentants CGT

État des accidents de service

Six fiches accidents sont présentées par l'administration. Deux concernent des chutes dans les escaliers au Lugdunum. Il est prévu de poser des bandes antidérapantes sur les marches. Une concerne une chute dans un bureau, une autre concerne une chute de plain-pied, sans obstacle, dans le parking de Léo-Lagrange. Ces deux chutes semblent ne pas avoir de lien avec l'aménagement des locaux et n'appellent pas de modification des aménagements. Deux concernent des sites hydrométriques avec une chute lors de l'accès à une station et un accident lors d'une opération de débroussaillage.

La CGT considère que la pose de bandes antidérapantes dans les escaliers du Lugdunum est une bonne chose, car au fil des ans, la pierre des escaliers se polit et devient plus glissante. Concernant les stations hydrométriques, la CGT insiste sur la nécessité de sécuriser au mieux les accès sur les différents sites avec un plan sur plusieurs années compte-tenu de leur nombre, car selon les endroits, les aménagements sont très variables allant de la sente à peine tracée à un cheminement bien sécurisé.

Fiches SST

L'administration indique qu'actuellement quatre fiches sont en cours de traitement.

La première concerne les bruits de ventilation au Lugdunum dans certains bureaux suite aux modifications l'année dernière sur l'installation : Une isolation phonique complémentaire devrait être faite la semaine du 7 au 11 juillet.

La deuxième concerne le plafond de l'escalier A du Lugdunum au 6^e étage en très mauvais état. La zone a été identifiée et sécurisée par de la rubalise avant des travaux de remise en état prévus par le propriétaire du bâtiment.

La troisième concerne le ménage dans les locaux de RCTV au rez-de-chaussée du Lugdunum. S'ensuit un débat général sur la qualité du ménage dans les locaux de la DREAL (Lyon et Clermont-Ferrand). L'administration indique que suite au changement de prestataire (ou au non-changement à Clermont-Ferrand), il faut attendre 90 jours pour faire des visites contradictoires permettant de procéder à des réfactions sur des prestations insatisfaisantes. La CGT rappelle le contexte du marché passé par le SGAR depuis 2017 qui s'est avéré désastreux, tant pour

l'administration par rapport à la qualité du service que pour les personnels des entreprises de nettoyage quasiment esclavagisés. L'administration n'est effectivement pas satisfaite des prestations fournies, mais en même temps a aussi bien conscience de la situation d'exploitation des personnels de ménage par les entreprises. La CGT considère dans tous les cas qu'il n'y a pas besoin d'attendre 90 jours pour faire part d'une insatisfaction sur la qualité des prestations au prestataire et qu'au contraire, un cadrage le plus tôt possible est préférable.

La dernière concerne les airbags Takata installés dans certains véhicules. L'administration réaffirme qu'après vérifications, seul un véhicule Mercedes a été concerné au niveau de la DREAL et qu'il a été traité en procédure de rappel. Elle informe par ailleurs les représentants du personnel qu'un autre véhicule, neuf, pas encore mis à disposition des services a fait l'objet d'un rappel par rapport à un potentiel défaut sur les ceintures de sécurité.

Sécurisation du site de Clermont-Ferrand

L'administration rappelle le contexte :

- arrivée de la DSDEN et de l'ADEME à Léo-Lagrange ;
- Gergovia est une copropriété et les actions vont concerner les parties communes, d'où la nécessité de s'entendre avec les autres propriétaires... Le trou permettant d'accéder à la toiture-terrasse a d'ailleurs enfin été bouché par la copropriété ;
- Léo-Lagrange,
 - présence du restaurant administratif avec des accès non contrôlés => volonté de faire passer les rationnaires extérieurs par l'accueil tenu par la DSDEN ;
 - risque d'intrusion par les fenêtres et ouvrants du rez-de-chaussée ;
 - système de badges de la DSDEN à interfaçer avec le système de contrôle d'accès du bâtiment avant de pouvoir l'activer ;
 - volonté, comme à Lyon de faire porter les badges de manière apparente ;
- L'existence de financements spécifiques pour la sécurisation des locaux
- Volonté de faire un exercice d'intrusion une fois les mesures mises en place.

La CGT rappelle qu'une sécurisation réelle des locaux nécessiterait la pose de grilles robustes, de systèmes de sas et autres dispositifs lourds. La CGT rappelle que le restaurant a un accès indépendant et se trouve dans des locaux qui sont isolés des autres. Elle s'interroge sur les modalités d'entrée des rationnaires extérieurs au site lors des périodes de fermeture de la DSDEN. Concernant les intrusions par les ouvertures du rez-de-chaussée, la CGT propose de les remplacer, ce qui permettra à la fois de traiter la question des intrusions, mais aussi les aspects d'isolation thermique du bâtiment à ce niveau. La CGT regrette aussi de n'avoir aucun élément à ce stade sur ce qui est envisagé pour le bâtiment Gergovia. Elle met en garde l'administration sur son projet d'exercice d'intrusion en rappelant les risques de ce type d'expérience au regard de ce qui s'est passé ce printemps à Bourges en DDT.

L'administration réaffirme un besoin de sécurisation des locaux. Elle évoque :

- un pétitionnaire devenu violent à RCTV. La CGT rappelle que la personne avait rendez-vous et que c'est au cours du rendez-vous qu'elle est devenue violente, un contrôle d'accès plus strict aurait donc été inopérant dans ce cas ;
- Les manifestations d'agriculteurs devant les locaux. La CGT rappelle qu'au vu des équipements dont disposent les agriculteurs, s'ils veulent rentrer dans le bâtiment, il sera difficile de les retenir. L'administration indique finalement que les manifestations agricoles sont gérées en amont par les services de police et le renseignement territoriale. L'administration se contente alors de fermer l'accès aux locaux et la police s'installe en protection. Ces manifestations seraient très codifiées et, en dehors des « souvenirs » laissés sur place, les risques seraient limités pour les locaux et les agents. (Note de la CGT : au vu de ce qui s'est passé sur certains locaux de l'OFB, restons tout de même prudents. En outre, même « codifiées » les manifestations d'agriculteurs occasionnent parfois des dégâts... à Rodez (Aveyron), un incendie de pneus sur la dalle devant l'entrée de la DDT lors d'une manifestation a causé quelques centaines de milliers d'euros de dégâts à l'étanchéité de ladite dalle il y a quelques années, sans que l'État ne recherche jamais les responsabilités)
- Les manifestations de parents d'élèves. La CGT rappelle que ces manifestations sont rarement, sinon jamais violentes.
- Sur le remplacement des ouvertures du rez-de-chaussée, l'administration indique que ce n'est pas simple, car le bâtiment est classé au titre des monuments historiques. La CGT est surprise par le fait que ce bâtiment serait classé (vérification par la CGT après la réunion : les bâtiments de la DREAL à Clermont-Ferrand ne sont bien évidemment pas classés au titre des monuments historiques, mais sont dans les périmètres de protection de 500 mètres autour de plusieurs monuments)

L'administration indique que le système de contrôle d'accès à la DSSEN, lorsqu'il sera activé permettra bien à tous les agents de se déplacer dans l'ensemble des locaux. Concernant le restaurant administratif, une solution sera à trouver pour les périodes de fermeture de l'accueil, mais elle souhaite absolument que les rationnaires soient identifiés. Après débats, il semble que la solution de distribution de badges aux rationnaires n'ouvrant que les accès dont ils ont besoin serait une possibilité envisageable.

Concernant l'exercice intrusion, l'administration affirme qu'il n'y aura pas de mise en scène ni de décor, que les agents seront formés et informés en amont.

Le projet de l'administration est soumis au vote. La CGT, comme la majorité des représentants du personnel, s'abstient.

Questions diverses

Recrutement assistant de prévention à Clermont-Ferrand

L'administration indique ne pas avoir eu de candidature et va donc relancer la publication. La CGT n'est pas surprise par l'absence de candidature, la quotité de 50 % est trop faible pour traiter

toutes les problématiques. Elle rappelle que la visite récente de la délégation de la FSSSCT a donné lieu à de nombreux points de vigilance. L'administration considère que la DREAL à Clermont-Ferrand ne justifie pas d'un poste à temps plein d'assistant de prévention. Elle a essayé de contractualiser avec la DSSEN, mais cette dernière n'est pas intéressée car ayant une mutualisation entre les différents sites de l'éducation nationale pour ces missions. La contrainte est aussi de respecter les plafonds d'emploi.

Projet immobilier de Nîmes

La CGT alerte sur l'avancement du projet immobilier de l'État à Nîmes sous l'autorité préfectorale. Il y a une nécessité de prendre en compte les besoins spécifiques du pôle HPC Grand Delta dans le cadre de ce projet. Or le site Weber va nécessiter une grosse rénovation, probablement avec une évacuation au moins temporaire des occupants actuels. Il y a donc un point d'attention particulier à avoir sur le sujet.

L'administration est consciente du sujet et a écrit au préfet du Gard.

Projet de réorganisation à RCTV

Après l'interpellation de l'administration en CSA, la CGT réaborde la question du projet de réorganisation de RCTV en indiquant savoir que des fermetures d'implantations sont envisagées. L'administration affirme qu'actuellement, seul un diagnostic est en cours.

Prochaine formation spécialisée de la DREAL annoncée pour le 25 septembre 2025

o-o-o-o